

ARRÊTÉ
AR-2023-48

ARRETE DE VOIRIE ET AUTORISATION D'ENTREPRENDRE DES TRAVAUX PAR
L'ENTREPRISE ENEDIS

LE MAIRE DE MALLEMOISSON

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 et 2213-2 ;
Vu le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques et notamment les articles L2122-1 à L2122-4 et L3111-1
Vu la loi N° 89-143 du 22 juin 1989 et le décret N° 89-631 du 4 septembre 1989 relatif au code de la Voirie Routière et ses textes modificatifs ;
Vu l'instruction Ministérielle sur la signalisation routière du 6 novembre 1992, et ses textes modificatifs ;
Vu la demande présentée par l'entreprise ENEDIS Provence Alpes du Sud demeurant à 445 rue André Ampère, 13290 Aix-En-Provence, d'autorisation pour la réalisation de travaux de raccordement d'un producteur au poste de transformation HTA/BT sur le domaine public n°907 RN85 Les FAISSES, 04510 Mallemoisson ;

ARRÊTE

Article 1 : L'entreprise ENEDIS est autorisée à occuper le domaine public et à exécuter les travaux énoncés sur sa demande.

Article 2 : La réalisation des travaux autorisés dans le cadre du présent arrêté en agglomération pour une durée de 90 jours calendaires à partir du 18 juin 2023.

Article 3 : Les prescriptions précitées seront matérialisées par la pose de panneaux réglementaires mis en place par l'entreprise ENEDIS Provence Alpes Sud.

Article 4 : le présent arrêté sera notifié au pétitionnaire chargé des travaux et affiché par ses soins à chaque extrémité du chantier. Il sera également affiché dans la commune de Mallemoisson au lieu et place à cet effet. Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le maire de la commune de Mallemoisson, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera adressée :

- A Monsieur le commandant du groupement de gendarmerie des Alpes-de-Haute-Provence,
- A Monsieur le chef du centre de secours,
- Au pétitionnaire.

Notifié au pétitionnaire le : 13/06/2023
Signature



Le Maire,
Jean-Paul COMTE

